

Le Mur de l'Atlantique

Pénestin connu, comme bien d'autres communes françaises durant la Seconde Guerre mondiale, une période troublée.

De ce passé difficile nous reste aujourd'hui, outre des souvenirs gravés dans les mémoires de nos anciens, tout un ensemble de bâtiments fortifiés sur le littoral.

Occupée par les Allemands à partir de 1940, la commune fut intégrée au « mur de l'Atlantique » qui formait une impressionnante ligne d'ouvrages fortifiés destinée à empêcher tout débarquement des Alliés.

La position stratégique par excellence de la commune, située à l'extrémité nord de la Poche de Saint-Nazaire, a donc justifié la construction d'une multitude de blockhaus.



En empruntant le temps d'une promenade le sentier des douaniers ou en marchant simplement le long de la plage les pieds dans l'eau, vous pourrez ainsi apercevoir au milieu des fourrés, ancrés dans les falaises, de nombreux bâtiments témoignant de cette époque. Ci-dessous, nous vous proposons la description de deux sites privilégiés :

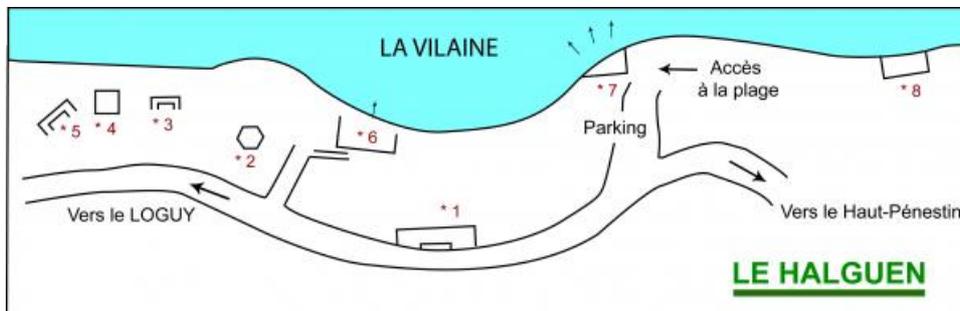
La pointe du Halguen

La pointe du Halguen se situe au nord-ouest de la commune, là où se rejoignent les eaux douces de la Vilaine et les eaux salées de l'Atlantique.

Offrant un panorama unique sur le fleuve, voie de pénétration vers l'intérieur des terres, la zone a rapidement été mise sous contrôle par les troupes allemandes qui y voyaient, outre l'aspect stratégique purement militaire, un enjeu commercial non négligeable.

En effet, à cette époque, la Vilaine servait d'axe fluvial aux échanges commerciaux et notamment pour les produits maritimes et les denrées agricoles. Les soldats allemands y installèrent donc un vaste pôle de fortifications composé notamment de 17 blockhaus dont la majorité subsiste encore aujourd'hui.

Un certain nombre de ces ouvrages fortifiés se trouvent actuellement sur des propriétés privées. Selon certaines estimations, entre 400 et 500 militaires germaniques et géorgiens ont été affectés à Pénestin. Les troupes logeaient en temps normal chez l'habitant ou dans les hôtels des Voyageurs, de l'Océan ou Sainte-Marie. Leur stationnement dans les blockhaus restait occasionnel, lors des attaques des alliés.



Borne 1 :

Au bord de la route actuelle, on devine l'un des murs d'un abri à personnel. Les deux entrées sont à la hauteur du fossé mais les pièces sont inaccessibles car inondées. Sur la droite se trouve un tobrouk, un poste individuel abritant soit une mitrailleuse soit un mortier.

Borne 2 :

En suivant le petit sentier de sable, vous arrivez à un poste de tir hexagonal. Les soldats s'abritaient ici pour riposter en cas d'attaque par la mer. Les ouvertures au niveau du sol étaient destinées à entreposer des munitions et des armes. L'emplacement du canon est encore bien visible et les trois petits trous situés dans le muret de gauche servaient à accueillir des piquets soutenant un filet de camouflage.

Borne 3 :

Abri à personnel destiné à la protection des troupes en cas d'attaque des Alliés.

Borne 4 :

Cet emplacement contenait un canon sur roues, orientable selon la direction de l'attaque. Les cavités au ras du sol servaient de soutes à munitions.

Borne 5 :

De nouveau un abri à personnel destiné à la protection des troupes en cas d'attaque des Alliés. Ces différents postes étaient reliés entre eux par des tranchées en zig-zag, protégeant les soldats qui circulaient d'un endroit à un autre.

Borne 6 :

Casemate pour canon de campagne avec une ouverture sur la mer. Une allée bétonnée permettait à l'origine d'extraire facilement les pièces d'artillerie et de lourdes portes blindées toujours en place fermaient le bâtiment. Sur la façade et sur le mur donnant sur la mer, on trouve encore des restes de camouflage, en brique d'un côté, en pierre de l'autre, qui servait à masquer aux Alliés la présence du bâtiment. Au sol subsistent les rails permettant de faire bouger le canon ; les arcs de cercles successifs et concentriques pouvaient lui donner différents angles de tir. Les pièces latérales servaient de dépôt de munitions.

Borne 7 :

Ce petit blockhaus situé juste au bord de la plage était un simple poste de tir ayant pour but de défendre le rivage en cas de débarquement. L'entrée se trouve dans le fossé longeant la descente.

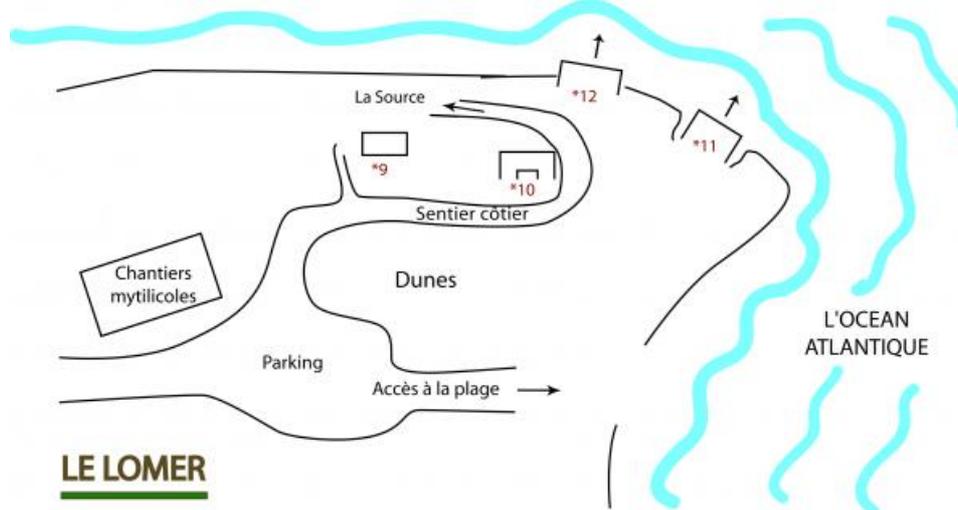
Borne 8 :

En poursuivant votre marche pendant une centaine de mètres vers la droite, vous rencontrerez au milieu de l'éperon rocheux un autre poste de tir dirigé vers l'estuaire de la Vilaine. Situé sur la propriété privée « la Batterie », il est entouré d'autres blockhaus. Ici comme au Lomer, on peut voir des morceaux assez importants du revêtement de pierres taillées posé sur les parois extérieurs pour dissimuler ces ouvrages militaires stratégiques.

Le Lomer

Ici aussi, les troupes d'occupation ont fait construire des bunkers par la main d'œuvre locale, employée et dirigée par l'organisation Todt. Les deux principaux ouvrages sont moins conséquents que ceux du Halguen mais bénéficient d'une large ouverture sur l'océan.

Cela s'explique par la configuration du lieu qui ne possède pas le même intérêt stratégique. Les bâtiments sont donc de simples postes de tir reliés entre eux par des tunnels constituant ainsi une véritable toile d'araignée bétonnée et souterraine.



Borne 9 :

Suivez à nouveau le sentier côtier qui mène à la Source et, parmi les buissons, vous verrez un abri à personnel. Cette zone a été très peu occupée et il n'y avait donc ici que quelques hommes. Cependant, les fortifications du littoral pénestinois avaient été conçues comme un ensemble, selon un plan précis, pour parer à toute tentative d'attaque alliée.

Borne 10 :

Un peu plus haut, voici l'entrée du souterrain bétonné menant aux deux blockhaus avec des ouvertures sur l'océan.

Borne 11 :

Ce blockhaus de structure simple a beaucoup souffert de l'érosion qui découpe presque entièrement son contour. Ce poste de tir en ciment armé ne fut vraisemblablement pas occupé par les soldats allemands.

Borne 12 :

Blockhaus identique au précédent. De la plage, on voit les restes du camouflage de pierres posé sur la maçonnerie par les Allemands, dans le but de faire croire à d'éventuels observateurs alliés que ces ouvrages étaient de simples maisons.

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h / 14h - 16h45
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00